

4973



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le Préfet

Nice, le

10 NOV. 2021

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Grasse. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études BRL Ingénierie.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017. Le 18 mai 2021, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Grasse.

Monsieur Charles Ange Ginésy,
Président du SMIAGE
147, boulevard du Mercantour
06200 NICE

Maurice LESECQ
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.


Le Préfet des Alpes-Maritimes
06 93 43 52
Bernard GONZALEZ

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

la Mer est à
celui-ci, reçu
publique des
suis suivant la
votre

~~SMIAGE~~
147 Bd du Mercantour
06200 - Nice Cedex 3



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 156 250 8813 5



SDRFRANT-LL-4973 Renvoyer à



Remis / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

15 NOV. 2021

ARRIVEE

Syndicat Mixte Inondations,
 Aménagement et Gestion de l'Eau
 SMIAGE Maralpin

COURRIER ARRIVÉ
 17 NOV. 2021
 D.D.T.M. 06
 Service Déplacements Finances Sécurité

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Déplacements Risques Sécurité
 CADAM - 147 bd du Mercantour
 06286 NICE CEDEX 3

Maurice LESECQ
 Commissaire Enquêteur